



LE CONTACT



Volume 38- Numéro 3

Site internet : www.spsern.lacsq.org

Novembre 2017

Dans ce numéro :

Petite citation	1
CNESST	1
Site internet	1
Formation délégués	2
Communications	2
Fonds de solidarités FTQ	2



L'exécutif du SPSERN :

Brigitte Beaudry
Présidente

Louise Giroux
Vice-présidente à la
trésorerie et au secrétariat

Louise Damphousse
Vice-présidente aux
relations de travail

Stéphanie Tremblay,
Vice-présidente aux
communications et à la
CNESST

Petite citation

*L'avenir n'est que du présent à mettre en ordre.
Tu n'as pas à le prévoir mais à le permettre.
-Antoine de Saint-Exupéry*

CNESST

Statistiques

En 2015, la CSST a ouvert 110 558 dossiers à la suite de lésions professionnelles. De ce nombre, 88 046 réclamations ont été acceptées. La très grande majorité d'entre elles résulte d'un accident de travail (81 765 dossiers acceptés) et les autres sont reliées à une maladie professionnelle (5 853 dossiers acceptés). Le taux d'acceptation des réclamations à la suite d'un accident du travail est de 83,9%, alors que celui des demandes pour une maladie professionnelle n'est que de 44,7%. Cette différence s'explique essentiellement par la difficulté de présenter une preuve que la maladie alléguée correspond à la définition d'une maladie professionnelle au sens de la LATMP.

Définition d'une maladie professionnelle. Une **maladie professionnelle** résulte de l'exposition à un risque, auquel est exposée une personne à son poste de **travail**. Une **maladie professionnelle** est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.



Nouveau

Site internet

Tout nouveau site internet ! Nous vous invitons à aller le consulter au :
<http://spsern.lacsq.org/>.

Veuillez prendre note de notre adresse internet ainsi que de notre nouvelle adresse sur Facebook : www.facebook.com/spsern.

Plusieurs informations sont véhiculées sur ces pages.



Formation pour les délégués

Nous invitons tous les délégués désirant suivre une formation concernant leur rôle, à vous inscrire à une formation offerte par notre centrale syndicale. Nous avons besoin du nombre de personnes intéressées avant de réserver le formateur de la CSQ. Pour ce faire, vous devez nous confirmer votre présence par téléphone pour vous inscrire. La formation aura lieu à St-Jérôme et vous serez libéré toute la journée pour y assister.

Les personnes qui s'inscriront, recevront un courriel de confirmation, avec la date et l'endroit de la formation.

Communications

Lorsque vous avez des questions, nous vous demandons de communiquer avec nous soit par téléphone ou nous écrire avec notre adresse courriel de notre bureau :

Brigitte Beaudry : brigitte.spsern@videotron.ca

Louise Damphousse : louise.spsern@videotron.ca

Stéphanie Tremblay : stephanie.spsern@videotron.ca

Louise Giroux : d60.st.jerome@lacsq.org



De plus, nous vous demandons de communiquer avec nous lorsqu'il y a des changements dans votre horaire, tel que : ajouts d'heures, modification horaire de votre journée, semaine. Cela peut nous être utile dans certains questionnements comme le temps supplémentaire.

Fonds de solidarité

Voici les dates de visites dans vos milieux d'un conseiller qui s'occupe des fonds de solidarité FTQ : Prenez note que d'autres dates s'ajouteront dans les prochains Contact. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Louise Damphousse qui est la responsable locale.

JANVIER 2018

9 janvier : École à l'Unisson

10 janvier : École Mer et Monde

11 janvier : Écoles Ste-Anne et la Croisée-des-Champs

12 janvier : Écoles Saint-Hermas et Saint-André

15 janvier : Écoles secondaire de Mirabel, l'Oasis et l'école le Tremplin

16 janvier : Écoles des Hautbois et aux Quatre-Vents

17 janvier : École Bouchard

18 janvier : Écoles la Fourmilière et à l'Orée des bois

19 janvier : Écoles Mariboisé et de la Volière



L'équipe du SPSEMN

Brigitte B. Louise G. Louise D. et Stéphanie T.

